

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PÉTITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Pétition Refusons les coupes budgétaires dans la formation et la recherche

1. PRÉAMBULE

Pour traiter de cet objet, la Commission thématique des pétitions a siégé les jeudis 5 février et 19 mars 2026, au Parlement, à Lausanne. Le jeudi 5 février, la commission était composée de : Mmes Claire Attinger Doepper, Sylvie Pittet Blanchette, Alette Rey Marion (remplaçant Pierre-André Pernoud), Valérie Zonca, et de MM. Alain Cornamusaz, Guy Gaudard, Didier Lohri (remplaçant Nathalie Jaccard), Olivier Petermann (remplaçant Pierre-François Mottier), Jean-François Radice, Loïc Saugy, sous la présidence de Mme Elodie Lopez. Le jeudi 19 mars, la commission était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, Sylvie Pittet Blanchette, Nathalie Jaccard, Valérie Zonca, et de MM. Alain Cornamusaz, Guy Gaudard, Bernard Nicod (remplaçant Pierre-François Mottier), Pierre-André Pernoud, Jean-François Radice, Loïc Saugy – M. Guy Gaudard était excusé non remplacé – sous la présidence de Mme Elodie Lopez. Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire de la commission, a tenu les notes des séances.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : la délégation est composée de : Kelly Harrison, Secrétaire général de l'Association du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne (ACIDUL), Maxime Oswald Coprésident de la Fédération des associations d'étudiant·e·x·s (FAE), Raphaël Ramuz, Secrétaire syndical Syndicat des services publics (SSP), Myriam Schneider, Secrétaire générale de la FAE, Philipp Walch, Président du comité de l'ACIDUL.

Représentants de l'État : la délégation est composée de : Jérémie Leuthold, directeur général de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES), Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF).

Représentants de l'Université de Lausanne (UNIL) : Mme Estelle Doudet, Vice-rectrice, et M. le Benoît Frund, Vice-recteur.

3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition demande de tout mettre en œuvre pour éviter de nouvelles coupes budgétaires, assumer pleinement la mission du Canton de financer la formation publique et de garantir des conditions de travail, d'études et des prestations dignes pour le personnel de ces institutions, et pour tous ces usagères et usagers. Le message commun porté par les représentants·e·s présentés plus haut porte sur les réductions qui risquent de fragiliser durablement la qualité de la formation, de la recherche et des services universitaires.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

Les pétitionnaires déclinent leur position sur les points suivants :

1. Une précarité étudiante croissante

La FAE souligne que la réalité étudiante est souvent éloignée de l'image d'une période de liberté et d'insouciance. Les étudiants consacrent environ 30 heures hebdomadaires à leurs études auxquelles s'ajoutent en moyenne 10 heures de travail rémunéré pour subvenir à leurs besoins. Beaucoup dépassent ainsi les 40 heures d'activité par semaine.

Les situations les plus préoccupantes concernent les étudiants sans soutien familial, qui cumulent études à plein temps et emploi important. Certains renoncent à des soins, sautent des repas ou envisagent d'abandonner leurs études pour des raisons financières ou de santé. Les bourses cantonales sont souvent insuffisantes et de nombreuses personnes ne remplissent pas les critères d'éligibilité.

L'UNIL et diverses associations étudiantes ont mis en place des dispositifs de soutien (aides financières, soutien psychologique, distributions alimentaires), mais les pétitionnaires craignent que les restrictions budgétaires compromettent leur maintien.

2. Les risques pour la recherche et l'enseignement

L'ACIDUL estime que les coupes annoncées par la Confédération puis par le Canton auront des effets négatifs sur :

- la qualité de l'enseignement ;
- l'offre de cours ;
- l'encadrement des étudiants ;
- les conditions de travail du personnel académique ;
- les perspectives de carrière des doctorants et postdoctorants ;
- l'attractivité internationale de l'UNIL.

Les représentants rappellent que la recherche universitaire produit des bénéfices directs pour la société, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'innovation. Ils soulignent également qu'une large majorité du corps intermédiaire travaille dans des conditions précaires, avec des contrats temporaires et peu de perspectives d'évolution.

Selon eux, les économies budgétaires risquent d'aggraver cette précarité et de compromettre les efforts entrepris ces dernières années pour renforcer la stabilité de l'emploi académique.

3. Le personnel administratif et technique également menacé

Le SSP attire l'attention sur le rôle central du personnel administratif et technique (PAT), qui assure le fonctionnement quotidien du campus. Près de 2 000 collaborateurs soutiennent l'activité de quelque 40 000 usagers quotidiens.

Le syndicat explique que les effectifs du PAT n'ont pas augmenté au même rythme que les besoins liés à la croissance du nombre d'étudiants, de chercheurs et de projets de recherche. Les équipes font déjà face à :

- une surcharge de travail ;
- des contrats souvent temporaires ;
- un taux de renouvellement important ;
- des difficultés de recrutement et de maintien des compétences.

Les gels de postes prévus pour 2025 et 2026 risquent d'intensifier ces problèmes et de dégrader la qualité des services fournis à l'ensemble de la communauté universitaire.

4. Les conséquences anticipées des coupes

Les intervenants estiment que les effets des restrictions budgétaires ne seront pleinement visibles que dans plusieurs années. Ils évoquent notamment :

- la non-reconduction de contrats de postdoctorants ;
- le gel de postes administratifs et techniques ;
- une diminution de l'attractivité de l'UNIL ;
- un risque de départ de chercheurs vers d'autres institutions ;
- un affaiblissement progressif de l'excellence scientifique et du rayonnement international de l'université.

Ils considèrent que l'université constitue un investissement rentable pour le canton et rappellent que chaque franc investi dans l'UNIL génère d'importantes retombées économiques.

5. Discussion de la commission

Lors de la discussion, les pétitionnaires précisent que :

- le salaire étudiant moyen est d'environ 20 francs de l'heure ;
- certaines décisions de réduction d'effectifs ne sont pas encore arrêtées ;
- les facultés devront déterminer où appliquer les économies ;
- l'UNIL pourra temporairement utiliser ses réserves financières ;
- les conséquences sur les pôles de recherche et les classements internationaux restent difficiles à quantifier à ce stade.

Ils critiquent également l'absence, selon eux, d'une réflexion stratégique globale du Conseil d'État et dénoncent une approche essentiellement comptable.

Après le départ des pétitionnaires, la commission reporte ses délibérations. Plusieurs membres souhaitent entendre le recteur de l'UNIL ainsi que les représentants de l'administration avant de se prononcer.

La commission demande notamment des informations complémentaires sur :

- la répartition concrète des coupes ;
- leurs effets sur l'enseignement, la recherche et les services ;
- l'impact sur le personnel académique, administratif et technique ;
- l'utilisation des réserves financières de l'UNIL ;
- les conséquences pour les dispositifs de soutien aux étudiants.

Une 2e séance est ainsi fixée le 19 mars.

5. AUDITION DU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Le directeur général de la DGES a présenté une analyse plus nuancée. Il rappelle que les subventions cantonales ont augmenté de manière régulière ces quinze dernières années, généralement plus rapidement que la croissance du nombre d'étudiants. Entre 2021 et 2026, les effectifs étudiants ont progressé en moyenne de 0,4 % par an, tandis que les subventions cantonales ont augmenté de 1,3 %.

L'État reconnaît néanmoins un durcissement du contexte financier. L'UNIL devra absorber une réduction pérenne de 4 millions de francs dès 2025 ainsi qu'une baisse de sa subvention cantonale en 2026. Après révision par le Grand Conseil, cette diminution a été ramenée de 20 à 13,9 millions de francs, soit une baisse d'environ 3,8 % du budget 2026 par rapport à 2025. À cela s'ajoutent les réductions décidées au niveau fédéral dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation, susceptibles de représenter un manque à gagner supplémentaire d'environ 6 millions de francs.

Selon l'administration, les réserves et fonds propres de l'UNIL permettent toutefois d'amortir les effets immédiats de ces mesures. Les scénarios les plus alarmistes ne devraient donc pas se concrétiser à court terme. En revanche, si les réductions de financement devaient se prolonger au-delà de 2027, les réserves pourraient s'épuiser et des conséquences structurelles sur le fonctionnement de l'université deviendraient plausibles. L'État souligne également la nécessité d'améliorer la transparence financière et le suivi des fonds disponibles afin d'anticiper les besoins futurs.

6. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'UNIL

La direction de l'université confirme que la situation financière se dégrade progressivement. Elle estime que la combinaison des réductions fédérales et cantonales pourrait conduire à un déficit d'environ 20 millions de francs en 2026 et de 30 millions en 2027. Les réserves institutionnelles permettent d'absorber temporairement ces déficits, mais ne constituent pas une solution durable.

L'UNIL indique que toutes les facultés et les services centraux seront touchés par des gels de postes et des non-remplacements. Les mesures envisagées concernent les postes professoraux, les départs à la retraite, les contrats de doctorants, d'assistants et de chargés de cours ainsi que les contrats à durée déterminée dans les services centraux.

La direction estime que ces réductions auront un impact direct sur l'encadrement des étudiants, avec une diminution du tutorat, du suivi des mémoires et des séminaires ainsi que des dispositifs d'accompagnement individualisé. Elle prévoit également un affaiblissement de la formation doctorale, notamment à travers la

réduction de certains budgets de formation, de mobilité internationale et de financement de projets de recherche.

Les investissements scientifiques seraient également affectés par la baisse des moyens consacrés aux infrastructures, aux équipements et aux projets de développement. Plusieurs projets stratégiques ont déjà été abandonnés ou réduits, parmi lesquels le Lausanne Institute for Advanced Studies, la participation à SWISSUbase et certains réseaux universitaires internationaux. Selon la direction, ces décisions risquent d'affaiblir la visibilité internationale de l'université et sa capacité à attirer chercheurs, étudiants et financements compétitifs.

Elle souligne enfin que chaque poste académique supprimé entraîne souvent la disparition de plusieurs postes associés et rappelle que le financement de base joue un rôle essentiel pour attirer des financements externes. Une réduction des moyens de base pourrait ainsi avoir des effets amplifiés sur l'ensemble des activités de recherche.

7. VOTE DE LA COMMISSION

Une majorité de commissaires soutient la pétition, estimant que les coupes budgétaires menacent la qualité de l'enseignement, de la formation et de l'encadrement à l'Université de Lausanne. Ils s'inquiètent de leurs effets sur la recherche, y compris dans des domaines essentiels comme la médecine ou la recherche sur le cancer, ainsi que sur la réputation nationale et internationale de l'institution. Le climat d'incertitude budgétaire fragilise la planification à long terme et peut conduire à l'abandon de projets ou de postes, avec des conséquences dépassant l'université elle-même, notamment sur l'économie et les prestations à la population.

La commission recommande au Grand Conseil de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat par ar 6 voix contre 4.

Un rapport de minorité avait été annoncé, mais n'a finalement pas été déposé.

Lausanne, le 3 juin 2026

*La rapporteuse :
(Signé) Mme Attinger Doepper*